Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150409-2015_B144-DE
Date de télétransmission : 16/04/2015
Date de réception préfecture : 16/04/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B144

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Approbation de la charte d'objectifs de développement durable en vue de la labellisation "HQE-Aménagement" de la ZAC communautaire des Vergeras à Saint-Estève-Janson

---

Le 9 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Prospective Aménagement Insertion et Emploi
Département Stratégie Cohérence Territoriale et Habitat
Direction des Opérations d'Aménagement
SD

05_1_01

BUREAU DU 9 AVRIL 2015

Rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Zones d'activités

Objet : Approbation de la charte d'objectifs de développement durable en vue de la labellisation "HQE-Aménagement" de la ZAC communautaire des Vergeras à Saint-Estève-Janson
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC communautaire des Vergeras sur la commune de Saint-Estève-Janson, une démarche « HQE-Aménagement » a été initiée en février 2014 afin de garantir une prise en compte optimale de la qualité du site et l'intégration de principes environnementaux dans l'aménagement de la nouvelle zone d'activités. Il s'agit aujourd'hui d'autoriser la signature de la Charte de développement durable de la ZAC des Vergeras en vue d'obtenir le label « HQE-Aménagement ».

Exposé des motifs :

La ZAC des Vergeras a été créée en 2005 par la CPA dans le but de répondre à une demande de petites entreprises artisanales (petite production) ou d'entreprises tertiaires à la recherche d'un cadre de travail de qualité. Cette qualité paysagère du site est en effet un atout majeur pour la future zone d'activités, située à 20 minutes

d'Aix-en-Provence. Aussi, ce projet a été conçu dès son origine dans une logique de respect du site et d'intégration de critères environnementaux.

La réalisation de cette zone d'activités de 6 hectares a été concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires par décision du Bureau communautaire du 26 septembre 2013. Le concessionnaire de l'opération est chargé de la finalisation des dossiers réglementaires, de l'aménagement de la ZAC et de la commercialisation des terrains en concertation avec le concédant et la commune. Le bilan de l'opération annexé au traité est équilibré en dépenses et en recettes, le montant des travaux intégrant d'ores et déjà la qualité environnementale du projet. Ainsi, la réalisation d'un aménagement exemplaire sur le plan environnemental n'engendrera pas de coûts supplémentaires au regard du bilan établi à l'origine du projet.

Soucieuse d'intégrer au mieux les problématiques environnementales dans les projets qu'elle mène et de valoriser la démarche initiée sur les Vergeras, la CPA a souhaité s'engager dans une démarche « HQE-Aménagement » en vue d'obtenir la labellisation de cette nouvelle zone d'activités.

L'aménageur et la commune de Saint-Estève-Janson sont engagés conjointement aux côtés de la CPA dans ce processus, accompagnés par Certivéa, l'organisme certificateur qui assistera les collectivités et la CPA tout au long de la démarche de labellisation.

La CPA, la commune et la SPLA Pays d'Aix Territoires sont donc cosignataires de la Charte d'objectifs. Les trois signataires s'engagent à respecter les objectifs de développement durables spécifiques à l'opération et énoncés dans la Charte annexée au présent rapport :

- Intégrer les engagements de développement durable tout au long du processus de conception de l'opération jusqu'à la réalisation des travaux,
- Poursuivre la démarche participative et l'engagement pris par les collectivités pour que les objectifs du projet soient acceptés et validés par l'ensemble des partenaires,
- Protéger la biodiversité et tous les patrimoines naturels présents sur le site,
- Assurer une continuité harmonieuse entre la ZAC des Vergeras et le tissu urbain à proximité, en préservant l'écrin végétal qui entoure le site,
- Promouvoir des principes de sobriété énergétique dans l'aménagement,
- Intégrer en amont une gestion efficace des déchets et une maîtrise de la ressource en eau par la maîtrise de la qualité des rejets en milieu naturel.

La démarche va se poursuivre par l'organisation d'un audit initial prévu au mois d'avril 2015 ; celui-ci validera les phases de lancement, de conception et de mise en œuvre du projet. La fin de la mise en œuvre du projet, les phases de travaux et de commercialisation feront l'objet d'un audit de suivi annuel. A chaque audit, le label « HQE-Aménagement » sera renouvelé jusqu'à l'audit de clôture.

Il s'agit donc aujourd'hui d'autoriser la signature de la Charte d'objectifs annexée à ce rapport.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5216-5;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et suivants ;

VU la délibération n°2005_A073 du Conseil communautaire du 25 mars 2005 créant la ZAC et approuvant le bilan de la concertation ;

VU la délibération n°2013_B406 du Bureau communautaire du 26 septembre 2013 confiant l'aménagement de la ZAC des Vergeras à la SPLA Pays d'Aix Territoires ;

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de procéder aux opérations nécessaires à la réalisation des opérations d'aménagement d'intérêt communautaire dès lors que les crédits sont prévus au budget ;

VU la délibération n°2014_B230 du Bureau communautaire du 19 juin 2014 engageant la démarche « HQE-Aménagement » ;

VU l'avis de la Commission développement économique et emploi du 25 mars 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la Charte d'objectifs de développement durable de la ZAC des Vergeras annexée au présent rapport ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la Charte d'objectifs et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

communauté du
PAYS D'AIX

PAYS d'AIX Territoires
Société Publique Locale d'Aménagement

CHARTE D'OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ZAC DES VERGERAS

Lors de l'aménagement de la ZAC des Vergeras, zone d'activités économiques d'une superficie d'environ 6 hectares, la **Communauté du Pays d'Aix**, la **mairie de Saint-Estève-Janson**, et l'aménageur **SPLA Pays d'Aix Territoires** s'engagent à intégrer les objectifs de développement durable suivants :

Renforcer l'offre économique disponible sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, en créant une offre en foncier pour des entreprises et en créant de nouveaux emplois sur la partie Nord du territoire

Intégrer la zone d'activités de la ZAC des Vergeras dans son environnement, en travaillant en étroite collaboration avec les usagers de la zone ainsi que les riverains, et en limitant toutes les nuisances

Poursuivre la démarche participative et l'engagement pris par les collectivités pour que les objectifs du projet durant les phases conception et réalisation de la ZAC soient acceptés et validés par toutes et tous

Intégrer les engagements de développement durable tout au long du processus de conception et de réalisation de la ZAC, notamment à travers les cahiers des charges de cession de terrain et le suivi de la réalisation du chantier

Assurer une continuité harmonieuse entre la ZAC des Vergeras et le tissu urbain à proximité, en préservant l'écrin végétal qui entoure le site et en intégrant la topographie au cœur de la conception du projet

Protéger la biodiversité et tous les patrimoines naturels, notamment par la préservation des corridors écologiques existants, et par la maîtrise des impacts lors des travaux d'aménagement de la ZAC

communauté du
PAYS D'AIX

PAYS d'AIX Territoires
Société Publique Locale d'Aménagement

Instaurer des principes de sobriété énergétique, en cherchant à réduire ses besoins et sa consommation d'énergies fossiles

Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, en intégrant l'implantation des transports en commun à proximité de la ZAC et l'implantation d'activités maîtrisant leurs émissions de gaz à effet de serres

Réduire à la source les déchets d'activités et améliorer leur valorisation, autant que possible compte tenu des solutions économiquement acceptables disponibles

Réduire les impacts de la zone d'activités économique sur la qualité de l'air et les ressources en eau, notamment par la maîtrise de la qualité des rejets en milieu naturel et par la réduction des besoins en eau potable

Le
A Aix-en-Provence

Roger PELLENC,
Vice-président de la Communauté du Pays d'Aix
Attaché au développement économique
et à la coordination des actions de
développement des zones d'activités

Martine CESARI
Maire de Saint-Estève-Janson

Gérard BRAMOULLÉ
Président Directeur Général de la SPLA Pays d'Aix Territoires

2015_B144

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Approbation de la charte d'objectifs de développement durable en vue de la labellisation "HQE-Aménagement" de la ZAC communautaire des Vergeras à Saint-Estève-Janson

---

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

15 AVR. 2015